

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 416

présenté par

M. Leclerc, M. Bony, M. de Ganay, M. Masson, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
Mme Valentin, M. Straumann, M. Lurton, Mme Ramassamy, M. Reda, M. Ferrara,
Mme Louwagie, M. Viala, M. Rolland et M. Bazin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« fonctionnaires »,

insérer les mots :

« et les agents contractuels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article vise à préciser les prérogatives des délégués du personnel dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques. Cet amendement vise à préciser le rôle que doivent également tenir les agents de la fonctions publiques qui ne sont pas fonctionnaires, à savoir les contractuels.